

Les migrations ici et ailleurs

De tout temps !

De tout temps, les migrations ont existé, avec différentes formes ou causes suivant les époques : désir d'un avenir meilleur pour les migrants et leurs proches, colonisations avec des politiques de peuplement (du XVI^e au XIX^e, par exemple), traites négrières, guerres, racisme, famines, dérèglements environnementaux

Depuis le début du XXI^e siècle, les causes sont principalement les guerres, les très grandes inégalités entre pays pauvres et pays riches, le dérèglement climatique.

Le pourcentage d'exilés, migrants internationaux, par rapport à la population mondiale est de 3,5 % (271 millions selon l'Organisation Internationale des Migrations) et la plupart se déplacent entre des pays situés dans la même région (dont 41,3 millions déplacés dans leur propre pays). Mais cela n'empêche pas les politiques, les médias de parler de "crise migratoire" alors qu'il s'agit en fait d'un échec des politiques migratoires et de l'accueil. Parler de "crise migratoire" apparaît comme une justification pour les gouvernements européens du blocage des frontières et des traitements indignes infligés à ces exilés. Des milliers de personnes meurent en voulant traverser les frontières, notamment en Méditerranée, autour de Mayotte, dans le désert ou en captivité. L'arsenal répressif déployé aveuglément par les gouvernements européens force ces exilés à recourir à des réseaux souvent criminels. Ces gouvernements devraient agir dans le respect des Droits Humains universels et pour leur extension (droit d'installation).

Dans les faits, la plupart cèdent aux pressions d'une droite et d'une extrême-droite nationaliste et sécuritaire, souvent pour des raisons électoralistes.

l'Union européenne

L'Union européenne (UE) et des États membres se déchargent d'une partie de leurs responsabilités sur les États non-européens, en particulier en matière de sécurisation des frontières et d'expulsion. Pour cela, l'UE n'hésite pas à s'associer à des régimes peu fréquentables (comme la Libye) et ferme les yeux sur les violations des droits des personnes migrantes dans ces pays. Des États membres comme la France n'hésitent pas à imposer des accords de "partenariats" visant à faire exécuter sa politique répressive par les pays dominés. Le "groupe de Visegrad" n'hésita pas à dénoncer la

timide politique européenne de l'asile, pourtant a minima ! L'UE confie à Frontex toujours davantage de pouvoirs sans aucun contrôle sur le respect des Droits Humains et l'utilisation des moyens financiers de plus en plus importants. Elle délègue certaines missions à des entreprises privées.

Des "apprentis sorciers" en profitent pour agiter peurs et craintes d'invasion, de "grand remplacement", au grand bénéfice des politiques racistes et xénophobes. Devant la scandaleuse inaction des gouvernements, des centaines d'associations locales, collectifs citoyens ou organisations humanitaires travaillent aux côtés des personnes exilées pour leur assurer un accueil minimal digne... Elles sont décidées à promouvoir un changement radical, à mettre un terme à ces politiques migratoires aux conséquences humaines dramatiques, pour d'autres politiques respectueuses des droits fondamentaux. Nous en sommes !

Fermeture

Malgré les effets catastrophiques et sans avenir des politiques de fermeture des frontières, les migrations sont un important facteur de développement économique et humain pour les migrants eux-mêmes, pour les pays de départ et pour les pays d'accueil. Le droit de simplement aller vivre là où il ou elle le désire doit être reconnu à tout être humain. La liberté totale de circulation et d'installation sur l'ensemble de la planète est une perspective altermondialiste souhaitable et possible pour l'humanité.

En France, des lois ont été votées, en contradiction avec l'image de "France, pays des Droits de l'Homme" dont elle se targue tant. La loi "Collomb" (1^{er} août 2018) instaure principalement des mesures renforcées de restrictions, de contrôles et de "tris", à des fins d'empêchement d'entrée ou d'expulsion et de bannissement du territoire. La politique d'expulsions est de plus en plus répressive, brutale et inhumaine. Les préfetures, sous la pression du ministère de l'intérieur, considèrent les personnes étrangères avec suspicion. Si les demandes sont rejetées par les administrations, parfois arbitrairement, cela est bien souvent imputable aux lois, chaque fois plus restrictives, aux pratiques intrusives et aux exigences de plus en plus lourdes. Ces lois sont toujours plus nombreuses et restrictives. Nous ne saurions confondre la légalité de décisions avec leur légitimité humaine.

En matière d'enfermement des étrangers qui arrivent sur le territoire, les politiques françaises sont plus répressives que celles des autres pays de l'UE. Chaque année, les chiffres oscillent autour de 50 000 personnes bien souvent privées de liberté illégalement. En 2019, selon le ministère de l'Intérieur, seulement 38,2 % des demandes d'asile ont été satisfaites (donc 61,8 % de refus). Plus de 31 000 exilés ont quitté le territoire. Et parmi eux, 19 000 (+20,6 % par rapport à 2018) ont été "éloignés" de force. L'information sur cette réalité est notoirement insuffisante et se fait dans le silence des médias, parfois empêchés de faire leur travail.

Enfermements

Le gouvernement n'hésite pas à recourir à l'enfermement (en Centre de Rétention Administrative) des enfants, des familles. La prise en charge inconditionnelle des mineurs et des jeunes majeurs étrangers n'est pas assurée. Maltraitance des migrants, violation de leurs droits fondamentaux, criminalisation des bénévoles, affaiblissement des principes guidant le travail social et la protection des personnes les plus fragiles, et donc des fondements mêmes de la solidarité nationale sont ordinaires. Tout récemment, le 28 janvier 2020, 1436 personnes dont 93 enfants occupaient le camp "démantelé" de la Porte d'Aubervilliers à Paris.

Des mineurs sont laissés à la rue, sans prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le gouvernement doit

- . Cesser cette politique du tout enfermement qui conduit à la maltraitance,
- . Proscrire tout enfermement d'enfants,
- . Accueillir toutes les personnes se présentant à ses frontières, les héberger, dignement plutôt que de les laisser dans des campements indignes,
- . Assurer la protection des personnes quelle que soit leurs situations administratives,
- . Mettre un terme aux pratiques illégales,
- . Assumer ses responsabilités vis-à-vis des mineurs.

A Saint-Nazaire

A Saint-Nazaire collectivement nous menons des actions pour assurer aux exilés présents localement des conditions de vie simplement humaines et des perspectives de vie normale. Mais, le 115 est trop souvent injoignable pour de nouveaux arrivants et les déboutés du droit d'asile. Les choix restants sont : la rue, le commissariat ou les urgences à l'hôpital...

Mais, quelles solutions pour les familles dont le droit de vivre ici n'a pas été reconnu ?

Est-il légitime de s'opposer aux lois ?

Est-ce aux citoyens et citoyennes de pallier aux carences de l'État en prenant en charge des femmes, hommes et enfants dont le seul tort est de ne plus pouvoir ou vouloir vivre dans le pays où ils sont nés ?

Nous exigeons des institutions locales et nationales une véritable politique d'accueil des exilés, une politique migratoire respectueuse des droits humains.

Saint-Nazaire le 29 février 2020